

Faits Saillants

État de situation des réseaux de sentinelles en prévention du suicide dans les trois CISSS de la Montérégie

Après dix ans d'implantation des réseaux de sentinelles en prévention du suicide, quel est l'état de situation de ces réseaux dans les trois CISSS de la Montérégie? Quels sont les facteurs facilitants, les obstacles rencontrés et les conditions structurantes? Voilà les questions que nous abordons dans ce portrait régional qui figure parmi les actions à réaliser dans le Plan d'action régional (PAR) 2016-2020 en Montérégie.

Contexte

Le Québec est l'un des endroits au monde où le taux de suicide est le plus élevé. Toutefois, on observe une tendance à la baisse. On enregistre chaque année en Montérégie environ : 160 décès par suicide, 6 000 tentatives de suicide et 30 000 pensées ou idéations suicidaires.

Parmi les stratégies recommandées en prévention du suicide, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) préconise le repérage des personnes suicidaires dans leurs milieux de vie et la mise en place des réseaux de sentinelles.

En conformité avec cette recommandation, des réseaux de sentinelles ont été implantés au Québec comme en Montérégie. Face à cela, la DSP de la Montérégie a décidé de dresser un état de situation de l'implantation de ces réseaux.

Méthodologie

Pour ce faire, les organisateurs communautaires (OC) des CISSS et les formateurs de sentinelles des organismes communautaires concernés, incluant les centres de prévention du suicide (CPS) et les centres d'intervention de crise (CIC), ont été sollicités pour remplir un questionnaire électronique et participer à des entrevues téléphoniques.

Principaux résultats

Globalement, les OC et les formateurs des organismes communautaires interviennent auprès des groupes à risque de suicide, les hommes, les personnes de 45 à 64 ans, les producteurs agricoles et moindrement les aînés (65 ans et plus) et les jeunes (15 à 24 ans) et différents milieux sont rejoints, notamment les milieux communautaires et institutionnels.

Entre novembre 2015 et octobre 2016, ces intervenants-terrain ont mis en place 37 groupes, formé 327 sentinelles et assuré le suivi de plus de 300 sentinelles déjà formées.

Les rôles des acteurs sont complémentaires. Les OC sont davantage engagés dans l'analyse des milieux, le démarchage auprès des organismes et le recrutement des sentinelles alors que les organismes communautaires recrutent et forment des sentinelles et assurent leur soutien.

Pour en savoir davantage, le rapport complet est disponible sur le site internet du CISSS de la Montérégie-Centre – section Projets Santé publique/Thématiques psychosociales.

<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/direction/evaluation-recherche.fr.html>

Au-delà de ces distinctions, il apparaît également que, l'implantation des réseaux de sentinelles est à géométrie variable sur le plan des ressources humaines et financières disponibles et des activités de formation réalisées dans chacun des neuf RLS de la Montérégie.

Concernant **les facteurs facilitants**, mentionnons le respect de l'expertise, le travail en partenariat et la complémentarité des rôles entre les organismes concernés.

Quant **aux obstacles ou défis rencontrés**, ils concernent les ressources et le temps disponibles, le soutien des sentinelles et l'implication des directions (santé mentale et santé publique) des CISSS de la Montérégie dans l'implantation des réseaux de sentinelles.

Discussion

Formation des sentinelles

Dans le continuum de services, la formation des sentinelles figure parmi les activités ou stratégies recommandées pour repérer et accompagner les personnes à risque suicidaire dans les milieux.

Défi rencontré

L'implantation des réseaux de sentinelles constitue un défi dans le contexte actuel. En pratique, on observe une diminution progressive des ressources mises à contribution pour les implanter.

État actuel des réseaux de sentinelles

Plus de 600 sentinelles sont rejoints chaque année dans les trois CISSS de la Montérégie.

Éléments structuraux

Les intervenants-terrain, OC et formateurs, soutiennent la pertinence des structures actuelles d'implantation des réseaux de sentinelles dans les RLS de la Montérégie. Ils considèrent tout aussi pertinent le recours à une instance de concertation qui permettrait aux partenaires multisectoriels de s'impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action (local ou territorial) en prévention du suicide.

Conclusion

Des disparités dans l'implantation des réseaux de sentinelles sont observées en Montérégie. La poursuite de l'implantation des réseaux dépend du développement d'une vision commune pour le renforcement du filet de sécurité autour des personnes suicidaires. La concertation multisectorielle passe par l'élaboration d'un plan d'action en prévention du suicide dans les CISSS de la Montérégie.